

J'emprunte un livre dans la Bibliothèque de la paroisse

- ①** Une fois rendu sur place dans la Bibliothèque, si ma première recherche de livre par le site Internet a besoin d'être affinée, je consulte de nouveau dans le classeur des emprunts :
 - la liste complète des livres par cote et par auteurs (correspondant au mode de rangement sur les étagères),
 - plus éventuellement la liste complète par auteurs.
- ②** Après avoir fait mon choix, je prends moi-même le livre sur son étagère et, dans l'état de suivi des emprunts, je reporte au stylo-bille les informations suivantes :
 - la date du jour où j'emprunte le livre
 - mon nom (plus n° tel et e-mail lors du premier emprunt de l'année)
 - **le numéro d'enregistrement** inscrit sur la 1er page à l'intérieur du livre sous le tampon EPUDS (**surtout pas le n° de cote svp !**)
 - et enfin le titre du livre.Je conserve le petit signet, qui me servira de marque page (n° de cote et 3 premières lettres du nom de l'auteur).
- ③** Après lecture, je rapporte le livre (avec son signet), que je range moi-même à la bonne place sur son étagère et j'inscris la date de retour du livre dans l'état de suivi des emprunts.

Quelques règles et recommandations d'usage

- ☞ la durée d'emprunt est de 6 semaines
- ☞ l'emprunt est limité à 2 livres à la fois
- ☞ les livres doivent être utilisés avec soin et respect,
(pas de surlignements ni d'annotations en marge)
pour être rendus dans le même état qu'auparavant.

Bonne lecture à tous dans l'univers de la Bible !